

Direction Générale de l'Architecture

Bureau des sites

Palais Royal, le

19

ARRÊTÉ

Le Ministre de la Jeunesse, des Arts et des Lettres

Vu la loi du 2 Mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4,

Vu l'avis émis par la Commission départementale des sites, perspectives et paysages du Loiret dans sa séance du 16 Janvier 1947,

ARRÊTÉ

Est inscrite sur l'inventaire des sites pittoresques du Loiret la plage de Fourneau à CHAINGY.

Délimitation :

Nord : la levée de la Loire,

Est : une ligne fictive au droit de la limite est de la parcelle n°260 reliant la levée de la Loire à la Loire elle-même.

Sud : la rive gauche de la Loire,

Ouest : une ligne fictive au droit de l'angle S.O. de la parcelle n°258 reliant la levée de la Loire à la Loire elle-même.

Parcelles cadastrales : N°s 261p. 243p. 258 à 260 section de la section dite de Fourneau.

Article 2. - Le présent arrêté sera notifié au préfet du département du Loiret, au maire de la commune et aux propriétaires intéressés dont les noms figurent sur la liste annexée au présent arrêté qui seront responsables chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Paris, le 4 AVRIL 1947

Par délégation,
Le Directeur général de l'Architecture,

Signé : R. BANIS

ANNEXE à l'arrêté du 4 AVRIL 1947
inscrivant à l'Inventaire des sites
la plage de Fourneau, à Chaingy (Loiret)

Liste des propriétaires

Section dite de Fourneau

Ponts et Chaussées - Orléans (Loiret)	258.259.260 (Plage
AMINIE (Princesse) château de Bézy, Chaingy (Loiret)	243-
BARRUET Charles, Fourneau - Chaingy	24Ip.
BOURDON Félix, La Cormellerie, Chaingy	24Ip.
BRULE Constantin (Vve) La Ribaudière) Chaingy	24Ip.
PERRODY Robert , château de Belle Allée Chaingy (Loiret)	24Ip.